

Maintien en emploi

Faites
le point !

→ Quelle est votre situation actuelle ?

En tant que salarié :

1 Votre état de santé actuel vous permet-il d'effectuer toutes les tâches de votre poste ?

2 Pensez-vous que votre état de santé vous permettra d'accomplir ces mêmes tâches dans deux ans ?

En tant qu'employeur :

1 Vous souhaitez être accompagné sur le repérage des situations à risque de désinsertion professionnelle ?

2 Vous avez besoin de renforcer vos connaissances sur les dispositifs de maintien en emploi ?



Comment contacter la cellule PDP ?

 02 23 35 10 51

 cellulepdp@pst35.fr



N'hésitez pas à vous rapprocher de votre médecin du travail qui reste votre interlocuteur privilégié.



L'accompagnement de la cellule PDP est **compris dans les cotisations** de l'employeur.

Vous souhaitez en savoir plus ?
Consultez notre page web dédiée !





i Pour plus d'informations, prenez conseil auprès de votre médecin du travail.



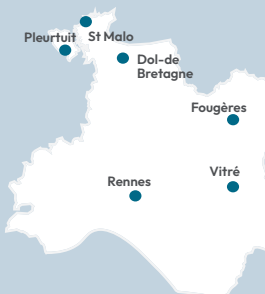
prévention
santé travail 35

DES EXPERTS PRÉVENTION
ET SANTÉ AU TRAVAIL POUR
VOUS ACCOMPAGNER

Suivez-nous sur  

Retrouvez toute notre documentation sur www.preventionsantetravail35.fr

Tous droits réservés Prévention santé travail 35 | 127-PDP-MED - Mars 2025



prévention
santé travail 35



Maintien en emploi

Prévention de la Désinsertion Professionnelle
Présentation de la cellule PDP

La cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)

Le saviez-vous ?



5 à 10% des salariés risquent de perdre leur emploi en raison d'un problème de santé ou d'un handicap.*

*rapport IGAS : décembre 2017, n°2017-025R

Pour prévenir ce risque de désinsertion professionnelle, Prévention santé travail 35 dispose d'une **cellule PDP**.

En appui au médecin du travail et à son équipe pluridisciplinaire, la cellule PDP est composée de **professionnels du Service de Prévention santé travail 35, spécialisés en maintien en emploi.**



Ses missions

- La cellule PDP **co-construit un accompagnement personnalisé** :

- pour le salarié ayant une problématique de santé impactant son travail qu'il soit en activité ou en arrêt de travail,
- en coordination avec les partenaires du maintien en emploi et de la compensation du handicap (l'Assurance Maladie, Cap Emploi 35, CARSAT Bretagne, MDPH, etc.).



L'accompagnement est effectué dans **le respect de la confidentialité**, avec l'accord éclairé et explicite du salarié, et en lien avec le médecin du travail de l'entreprise concernée.

- La cellule PDP propose des **sensibilisations collectives** sur le maintien en emploi.

Ses objectifs



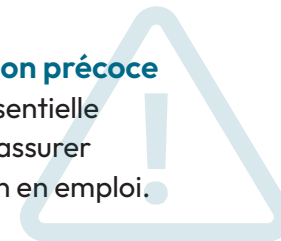
Éviter toute rupture de prise en charge dans le parcours de maintien ou de retour à l'emploi en rendant acteur le salarié et en accompagnant l'employeur.

La prévention de la désinsertion professionnelle est un enjeu de santé au travail et de performances pour les entreprises !

Qui peut solliciter la cellule PDP ?



La **détection précoce** est essentielle pour assurer le maintien en emploi.



Tous impliqués, tous acteurs !

